



Refus de remboursement d'APL

Par **Pasdebolle**, le 16/09/2020 à 13:50

Bonjour;

Je suis locataire dans une maison depuis presque 2 ans suite à une baisse de mes revenus j'ai demandé une aide personnelle au logement qui a été acceptée pour le mois de juillet dont le premier versement a eu lieu en août pour Juillet.

J'ai payé l'intégralité de mon loyer en Juillet et en août et suite à ma prise de connaissance de l'acceptation de ma demande d'APL j'ai demandé le remboursement de la différence à l'agence celui-ci me la refusé et ma expliqué qu'il la garde et me la rendra à la fin de ma location à la suite de cela j'ai soustrait la somme qui m'était due au loyer du mois de septembre mais maintenant le responsable de l'agence me réclame cet argent et me menace de me mettre au tribunal et de résilier mon bail il ni également y avoir un trop perçu.

Il a renvoyé par chèque les APL du mois de juillet et Août à la CAF disant qu'il n'a jamais demandé à les toucher et ils me réclament maintenant 3 mois d'APL (Juillet, Août, Septembre) qu'il exige immédiatement.

Qui est dans son bon droit ? a-t-il le droit de résilier mon bail ?

Par **Pasdebolle**, le 16/09/2020 à 13:57

J'ai oublié de préciser que je paye mon loyer au mois, donc au début du mois pour le mois en cours alors que la CAF paye au mois échu.